



# Études et Résultats

N° 578 • juin 2007

## Comparaison des revenus des médecins libéraux à ceux des autres professions libérales et des cadres

Si les revenus d'activité libérale des médecins sont régulièrement évalués, ce n'est pas le cas de leurs revenus salariés. Or, 40 % des médecins libéraux perçoivent aussi des salaires. Cette étude apporte pour la première fois des éléments de comparaison des revenus complets d'activité et du niveau de vie des médecins à ceux d'autres professions.

Entre 35 et 64 ans, les revenus et le niveau de vie des médecins libéraux sont proches de ceux des autres professions libérales. Et s'ils gagnent en moyenne près de deux fois plus que les cadres, ils en sont relativement proches en termes de niveau de vie.

Au sein des professions de santé, les médecins libéraux ont en moyenne des revenus légèrement inférieurs à ceux des pharmaciens et dentistes libéraux (-10 %) mais supérieurs à ceux des professionnels de santé salariés. Ils gagnent ainsi 26 % de plus que les médecins hospitaliers. Toutefois, en termes de niveau de vie, médecins libéraux et hospitaliers sont à parité. Les revenus d'activité des médecins libéraux hommes représentent environ 1,7 fois ceux des femmes, tandis que leur niveau de vie sont du même ordre.

Enfin, les médecins libéraux ont des revenus et des niveaux de vie d'autant plus élevés qu'ils sont âgés.

**Ketty ATTAL-TOUBERT, Nadine LEGENDRE**

Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES)  
Ministère du Travail, des Relations sociales et de la Solidarité  
Ministère de la Santé, de la Jeunesse et des Sports  
Ministère du Budget, des Comptes publics et de la Fonction publique

**L'**ACTIVITÉ médicale se pratique soit dans un cadre libéral, soit à titre salarié. Certains praticiens exercent exclusivement dans l'une ou l'autre forme, d'autres mêlent les deux modes d'activité. Un médecin peut, par exemple, consulter pour l'essentiel dans son cabinet et une demi-journée par semaine à l'hôpital ou dans un dispensaire. Un autre médecin salarié à temps partiel à l'hôpital peut aussi donner des consultations dans un cabinet à titre libéral. Enfin, certains médecins, tout en étant salariés à temps plein à l'hôpital, donnent des consultations à titre libéral à l'hôpital<sup>1</sup>. Ces cumuls d'activité sont fréquents : 40% des médecins libéraux<sup>2</sup> perçoivent des salaires et 20% des médecins hospitaliers ont des revenus libéraux. Pour les médecins libéraux qui ont aussi une activité salariée, le salaire correspond en moyenne à 13% de leurs revenus d'activité ; pour les médecins hospitaliers qui exercent une activité libérale, les revenus libéraux représentent en moyenne le tiers de leurs revenus d'activité.

L'exercice d'une activité mixte apporte au praticien des revenus de nature différente : des bénéfices et des salaires. Or la plupart des sources de données sur les revenus ne donnent pas conjointement pour un même médecin ces deux types de revenus. Ainsi, la DREES calcule chaque année les revenus des médecins libéraux par spécialité, mais l'analyse porte sur la seule partie libérale des revenus d'activité, les sources utilisées ne fournissant pas d'information sur les salaires éventuellement perçus.

L'enquête Revenus fiscaux de l'INSEE fournit quant à elle toutes les catégories de revenus (encadré 1) et permet de comparer l'ensemble des revenus des médecins libéraux avec ceux des autres professions libérales ou des cadres. Toutefois, l'enquête Revenus fiscaux étant menée par sondages, les médecins sont peu nombreux dans l'échantillon. Aussi, sept de ces enquêtes (portant sur les revenus de 1996 à 2002) ont été regroupées pour disposer d'un nombre d'observations suffisant pour mener une analyse statistique. Pour la

même raison, les médecins libéraux, généralistes ou spécialistes n'ont pas pu être distingués.

Dans cette étude, les revenus des médecins libéraux sont tout d'abord comparés à ceux des autres professions de la même catégorie socioprofessionnelle (cadres et professions intellectuelles supérieures). Celle-ci comprend essentiellement les professions libérales et les cadres salariés<sup>3</sup>. Puis la comparaison se restreint aux seules professions de santé (libérales et salariées) de la catégorie. Enfin, sont examinées les disparités de revenu entre médecins libéraux selon le sexe et l'âge.

Ces analyses sont menées parallèlement en termes de revenu complet d'activité et de niveau de vie<sup>4</sup>. Par ailleurs, comme les médecins libéraux poursuivent des études relativement longues et que leur installation intervient tardivement, le champ de l'étude a été restreint aux personnes âgées de 35 à 64 ans.

### **Des revenus d'activité plus élevés pour les médecins libéraux que pour les cadres salariés**

Les revenus d'activité des médecins sont en moyenne très proches de ceux des autres professions libérales (graphique 1). Ils sont effectivement presque de même niveau que ceux des avocats, des experts-comptables, des pharmaciens, des chirurgiens-dentistes (graphique 2). Cependant, ils dépassent ceux des architectes, des vétérinaires et des ingénieurs-conseils mais sont bien inférieurs à ceux des notaires.

En revanche, l'activité professionnelle rapporte, en une année, nettement plus aux médecins libéraux qu'aux cadres salariés. Les revenus d'activité déclarés par les cadres représentent en moyenne moins de 60% de ceux des médecins libéraux. L'écart persiste lorsque la comparaison est effectuée par groupe d'âges (graphique 3).

Les niveaux de vie des médecins libéraux et des cadres sont plus proches que leurs revenus d'activité. En effet, l'écart, toujours en faveur des médecins libéraux, n'est plus que de 25%, et il est même moindre pour les plus âgés. Le resserrement

1. Il s'agit des praticiens hospitaliers à temps plein qui disposent d'un secteur privé dans l'hôpital public où ils exercent. L'exercice d'une telle activité libérale, qui repose sur des règles très précises, est réservé aux praticiens qui occupent certaines fonctions ou détiennent certains titres.

2. Les médecins désignés ici comme libéraux sont ceux ayant déclaré leur activité libérale comme principale à l'enquête Revenus fiscaux (encadré 1).

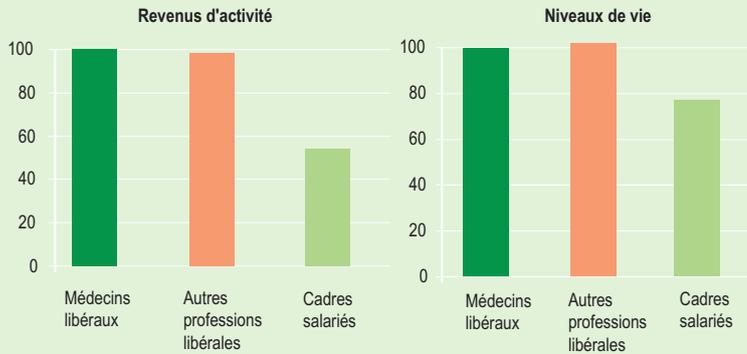
3. Le terme « cadres salariés » désigne ici tous les salariés de cette catégorie socioprofessionnelle : les ingénieurs, les cadres commerciaux, les cadres techniques, les cadres administratifs du secteur public et du secteur privé, les médecins salariés, les pharmaciens salariés, les enseignants et chercheurs...

4. Le niveau de vie d'un individu correspond au revenu disponible de son ménage par unité de consommation. Le revenu disponible est égal à l'ensemble des revenus du ménage diminué des impôts. Il comprend les revenus d'activité de toutes les personnes, les pensions et retraites, les revenus du patrimoine et les prestations sociales. (encadré 1).

■ GRAPHIQUE 1

## Comparaison des revenus des médecins libéraux à ceux des autres groupes de cadres et professions intellectuelles supérieures

Base 100 : ensemble des médecins libéraux



**Champ** • Personnes de 35 à 64 ans exerçant une activité salariée ou indépendante et appartenant à la catégorie des cadres et professions intellectuelles supérieures.

**Sources** • Enquêtes Revenus fiscaux de 1996 à 2002, INSEE-DGI, exploitation DREES.

■ GRAPHIQUE 2

## Comparaison des revenus des médecins libéraux à ceux d'autres professions libérales

Base 100 : ensemble des médecins libéraux



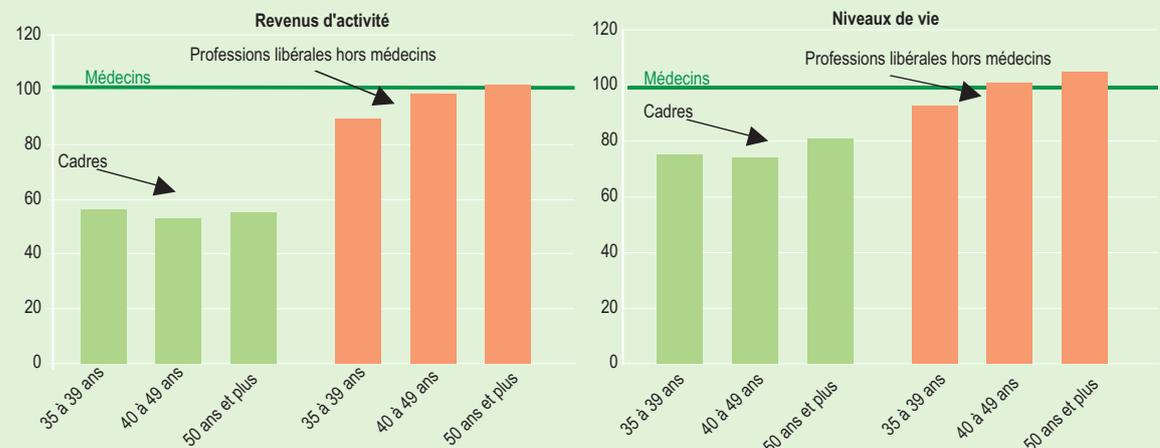
**Champ** • Personnes de 35 à 64 ans exerçant une professions libérales appartenant à la catégorie des cadres et professions intellectuelles supérieures.

**Sources** • Enquêtes Revenus fiscaux de 1996 à 2002, INSEE-DGI, exploitation DREES.

■ GRAPHIQUE 3

## Comparaison des revenus par âge entre groupes de cadres et professions intellectuelles supérieures

Base 100 : ensemble des médecins libéraux



**Champ** • Personnes de 35 à 64 ans exerçant une activité salariée ou indépendante et appartenant à la catégorie des cadres et professions intellectuelles supérieures.

**Sources** • Enquêtes Revenus fiscaux de 1996 à 2002, INSEE-DGI, exploitation DREES.

de l'écart en termes de niveau de vie a plusieurs explications.

D'abord, les charges de famille pèsent davantage sur le niveau de vie des médecins libéraux que sur celui des cadres salariés : les médecins libéraux vivent en couple à plus de 86 %, dont 70 % avec enfants. Parmi les cadres salariés, plus de 80 % vivent en

couple, mais seulement 59 % de ces couples ont des enfants. Ces différences de situation familiale sont dues en partie à des effets d'âge et de sexe. La proportion des plus de 40 ans est effectivement plus importante parmi les médecins, qui s'installent plus tard après des études plus longues. Les femmes médecins sont proportionnel-

lement moins nombreuses que les femmes cadres<sup>5</sup>. Ensuite, les conjoints des médecins libéraux sont plus souvent inactifs<sup>6</sup> (30 % contre 24 % pour les cadres salariés). Cette inactivité plus fréquente des conjoints de médecins diminue d'autant les revenus d'activité du ménage, donc son niveau de vie.

## ENCADRÉ 1

### Note méthodologique

Cette étude est menée à partir des données des enquêtes Revenus fiscaux de l'INSEE. Les sept enquêtes Revenus fiscaux des années 1996 à 2002 ont été empliées pour disposer d'un effectif de médecins suffisant. Ce traitement permet d'obtenir un échantillon de 1 500 médecins libéraux de 35 à 64 ans. Leurs revenus et ceux des autres professions intellectuelles supérieures sont une moyenne annuelle des revenus déclarés les sept années observées. Ils ne peuvent donc pas être rattachés à une année précise et la présente étude a un caractère structurel.

#### Avertissement

La comparaison de revenus entre différentes professions est un exercice délicat qui prend en compte les conditions de travail, le déroulement de carrière, le niveau des retraites perçues. À ce titre, les professions libérales diffèrent beaucoup des professions salariées. En effet, la durée du travail, les congés, la régularité des revenus sont peu comparables. Dans le cas des médecins libéraux, le profil de carrière est particulier : d'une part, ils ne s'installent en libéral que tardivement (au-delà de 30 ans dans la majorité des cas), d'autre part, la période sur laquelle ils perçoivent leurs revenus les plus élevés est, semble-t-il, moins longue que celle des cadres salariés. Toutefois, avant de s'installer en libéral, les médecins perçoivent des revenus salariés.

L'allongement de la durée des études des cadres atténue les écarts de profils de carrière. Les cadres salariés, quant à eux, peuvent connaître au cours de leur carrière des périodes de chômage, ce qui n'est pas le cas des médecins libéraux. L'enquête Revenus fiscaux ne permet pas la prise en compte de tous ces éléments qui nécessiteraient d'autres investigations. En raison de la fréquence des valeurs manquantes, il n'a pas été possible d'évaluer de façon pertinente la durée du travail des médecins libéraux. Néanmoins, toutes les comparaisons ont été effectuées en tenant compte de la structure par âge, sexe et de type de temps de travail (temps plein/temps partiel). Elles ont également été menées en termes de médianes pour éliminer les effets des valeurs extrêmes. Les résultats ainsi obtenus confirment ceux, présentés ici, en termes de moyennes. Par ailleurs, afin d'améliorer la comparaison des revenus entre professionnels salariés et libéraux, le champ de l'étude a été restreint aux personnes de 35 à 64 ans.

#### Description des enquêtes Revenus fiscaux

De 1956 à 1990, les enquêtes Revenus fiscaux étaient réalisées environ tous les cinq ans et s'appuyaient sur un échantillon tiré du recensement général de la population. Depuis 1996 (année des revenus), l'opération a lieu chaque année et résulte d'un appariement statistique des fichiers de la Direction générale des impôts (DGI) avec tout ou partie de l'échantillon de l'enquête Emploi annuelle jusqu'en 2001. L'échantillon de 23 000 ménages en 1996 a été porté progressivement à 70 000 ménages à partir de 1998. À partir des revenus de l'année 2002, l'appariement est réalisé avec l'échantillon du quatrième trimestre de l'enquête Emploi en continu. 34 000 ménages se trouvent ainsi dans l'enquête Revenus fiscaux de 2002. Les fichiers anonymisés résultant de l'appariement rassemblent à la fois des variables d'activité et des variables de revenus figurant sur les déclarations de revenus.

#### Les revenus dans l'enquête Revenus fiscaux

Tous les revenus de l'enquête Revenus fiscaux sont annuels. Les fichiers fiscaux fournissent des données sur les revenus imposables, à savoir les revenus d'activité, les pensions, les retraites et les rentes et certains reve-

nus du patrimoine, et aussi sur l'impôt sur le revenu et sur la taxe d'habitation de la résidence principale. Ces revenus observés directement sont complétés par des imputations économétriques des principales prestations sociales (prestations familiales, allocations de logement et minima sociaux) et des prélèvements sociaux (CSG non déductible et CRDS).

Les **revenus d'activité** comprennent les bénéfices (bénéfices agricoles, bénéfices industriels et commerciaux, bénéfices non commerciaux) et les salaires. Ce sont des revenus avant tout abattement. Ils incluent la CSG non déductible et la CRDS.

Le **revenu disponible** du ménage est la somme des revenus déclarés (revenus d'activité, pensions, retraites et rentes, revenus du patrimoine) et des prestations sociales perçues par tous les membres du ménage, de laquelle sont déduits les impôts (impôt sur le revenu, taxe d'habitation, CSG non déductible et CRDS).

Le **niveau de vie** est égal au revenu disponible divisé par le nombre d'unités de consommation du ménage. Le nombre d'unités de consommation est déterminé par l'échelle d'équivalence de l'OCDE modifiée. Cette échelle attribue un poids de 1 au premier adulte du ménage, puis un poids de 0,5 aux autres adultes et aux adolescents de 14 ans et plus. Les enfants de moins de 14 ans sont affectés d'un poids de 0,3.

#### Limites de l'enquête Revenus fiscaux

Les enquêtes Revenus fiscaux présentent toutefois certaines limites. En effet, seuls les revenus déclarés au fisc sont réellement observés. La notion de revenu qui ressort des enquêtes est donc liée à l'état de la législation fiscale et de son application à la date de l'enquête. Ainsi, les revenus des entrepreneurs individuels (bénéfices agricoles, bénéfices industriels et commerciaux, bénéfices non commerciaux), qui sont parfois imposés sur une estimation forfaitaire, ne correspondent pas toujours bien à des revenus effectivement perçus. De même, les revenus du patrimoine, dont seule une partie est soumise à l'impôt sur le revenu, sont sous-estimés dans les enquêtes Revenus fiscaux : certains ne sont pas imposables, d'autres sont soumis au prélèvement libératoire.

En outre, le champ des enquêtes Revenus fiscaux est celui des ménages ordinaires de France métropolitaine. Cela exclut les personnes vivant en foyers de jeunes travailleurs, en maisons de retraite, en casernes...

#### Champ des médecins libéraux dans l'enquête Revenus fiscaux

Par ailleurs, les médecins libéraux des enquêtes Revenus fiscaux sont ceux qui se déclarent principalement libéraux à l'enquête Emploi de l'INSEE. Ce champ est un peu plus restreint que celui de la CNAMTS qui comprend tous les médecins qui perçoivent au moins un euro d'honoraires au cours de l'année. Le champ CNAMTS couvre effectivement les médecins qui ont une activité libérale exclusive, ceux qui, parallèlement à leur activité libérale, sont salariés à temps partiel en hôpital ou dans un autre type d'établissement (cette activité salariée pouvant être principale ou secondaire) et aussi ceux qui, bien que salariés à l'hôpital public à temps plein, exercent selon des règles très restrictives une activité libérale réduite. Les médecins appartenant à la deuxième catégorie sont, selon l'activité principale qu'ils déclarent, classés soit parmi les libéraux, soit parmi les salariés dans l'enquête Revenus fiscaux.

## Pour les médecins libéraux, des revenus d'activité supérieurs à ceux des médecins salariés

Les médecins libéraux ont des revenus d'activité supérieurs à ceux des médecins salariés (graphique 4).

Les revenus complets d'activité des médecins salariés représentent près de

80 % de ceux des médecins libéraux quand ils exercent à l'hôpital et un peu plus de 60 % s'ils exercent en dehors<sup>7</sup>. Le travail à temps partiel est plus répandu parmi les professions de santé salariées que parmi les médecins libéraux du fait, notamment, de la féminisation plus marquée de ces professions. Il atteint ainsi 19 % chez

les médecins hospitaliers et 27 % chez les médecins non hospitaliers, contre 10 % pour les médecins libéraux. Par ailleurs, les médecins hospitaliers sont plus jeunes que les libéraux : ils ont en moyenne un an de moins.

Cependant, en termes de niveau de vie, médecins libéraux et salariés ne se distinguent pas. Comme pour l'ensemble des cadres, le niveau de vie des médecins salariés bénéficie de l'activité plus fréquente et plus rémunératrice de leur conjoint. Ainsi, parmi les salariés, le revenu d'activité apporté par le conjoint<sup>8</sup> représente en moyenne, par rapport à celui du professionnel, plus de la moitié pour un médecin hospitalier et près des trois quarts pour un médecin non hospitalier. Le conjoint d'un médecin libéral apporte, pour sa part, moins de 30 % de revenus d'activité en sus en moyenne. En effet, environ 85 % des conjoints des médecins salariés sont actifs, alors que c'est le cas de 70 % des conjoints de médecins libéraux. De plus, les conjoints des médecins salariés exercent plus souvent que ceux de leurs homologues libéraux une profession libérale ou de cadre (environ 60 % contre près de 45 %).

En outre, les charges de famille pèsent, en moyenne, davantage sur le niveau de vie des médecins libéraux. À peine 10 % d'entre eux vivent seuls, contre plus de 15 % des médecins hospitaliers. En revanche, on n'observe pas de différence marquée concernant la présence d'enfants dans le ménage entre les médecins salariés et les médecins libéraux (entre 70 et 75 % ont des enfants à charge).

Par ailleurs, au sein des professionnels libéraux de santé, les médecins gagnent moins que les chirurgiens-dentistes et les pharmaciens. Leur niveau de vie est également moins élevé.

## Pour les femmes médecins libéraux, des revenus d'activité inférieurs, mais des niveaux de vie identiques à ceux des hommes

Les revenus d'activité des médecins libéraux hommes représentent 1,7 fois ceux des femmes (graphique 5). Cet écart important provient tout d'abord du fait que le temps de travail des femmes est in-

5. Les femmes les plus diplômées vivent plus fréquemment seules. Elles ont moins d'enfants, même quand elles vivent en couple, alors que la situation est inverse pour les hommes les plus diplômés : cf. I. Robert-Bobée « Ne pas avoir eu d'enfant : plus fréquent pour les femmes les plus diplômées et les hommes les moins diplômés », in France portrait sociale, édition 2006, INSEE Référence.

6. Les inactifs sont les personnes qui ne se déclarent ni en emploi ni au chômage. Ils comprennent toutefois les chômeurs n'ayant jamais travaillé.

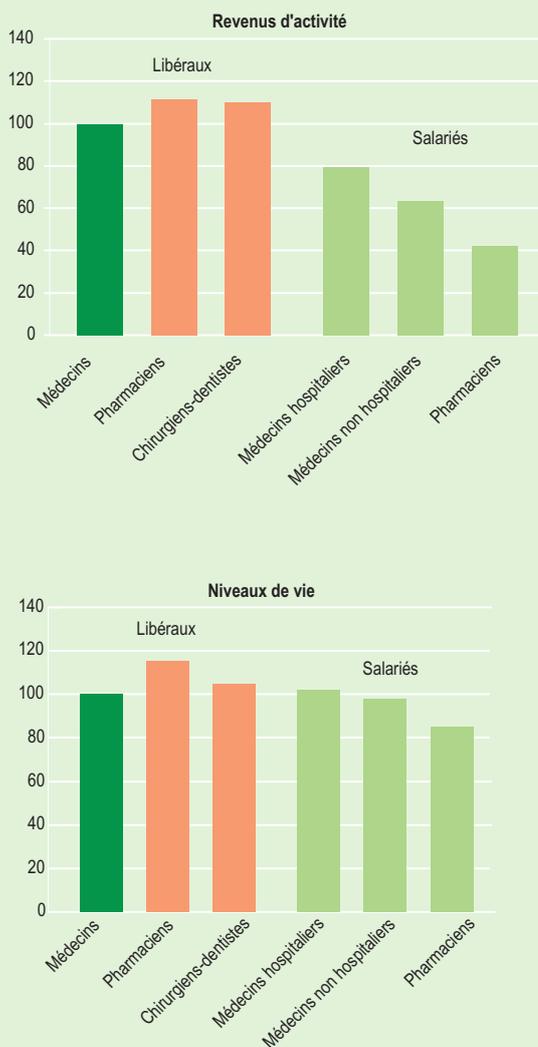
7. Dans cette profession figurent notamment les médecins du travail, les médecins scolaires et universitaires, les inspecteurs de santé publique.

8. C'est l'écart entre la moyenne des revenus d'activité des ménages des professionnels et celle des revenus d'activité des conjoints des professionnels et accessoirement de ceux d'autres membres des ménages. Il est calculé sur le champ de l'ensemble des professionnels, qu'ils aient un conjoint ou pas, que celui-ci soit actif ou non.

GRAPHIQUE 4

## Comparaison des revenus des professions de santé libérales et salariées

Base 100 : ensemble des médecins libéraux



Champ • Personnes de 35 à 64 ans, médecins libéraux ou exerçant une activité salariée de la catégorie des cadres et professions intellectuelles supérieures.

Sources • Enquêtes Revenus fiscaux de 1996 à 2002, INSEE-DGI, exploitation DREES.

férieur à celui des hommes, en effet les femmes médecins sont 27 % à travailler à temps partiel, situation qui est exceptionnelle pour les médecins hommes (moins de 5%)<sup>9</sup>. Ensuite, les femmes présentent des caractéristiques démographiques et professionnelles spécifiques (encadré 2). Ainsi, elles sont plus jeunes que leurs confrères masculins ; l'âge moyen des femmes médecins est de deux ans et demi inférieur à celui des hommes<sup>10</sup>. Par ailleurs, les femmes et les hommes n'exercent pas les mêmes spécialités et celles choisies par les femmes sont moins rémunératrices. On retrouve ainsi plus souvent les femmes dans la gynécologie, la psychiatrie, la dermatologie et l'ophtalmologie, alors qu'elles sont faiblement représentées dans des spécialités plus lucratives comme la radiologie, l'anesthésie, la cardiologie ou la chirurgie. En revanche, femmes et hommes se répartissent de la même manière entre les secteurs de conventionnement (1 ou 2), ainsi 76 % des femmes exercent en secteur 1, contre 75 % des hommes.

Pour autant, si l'on considère leur niveau de vie, les disparités entre les hommes et les femmes sont pratiquement négligeables : le niveau de vie des hommes médecins ne dépasse celui des femmes médecins que de 2 %. Les hommes médecins ont davantage de charges familiales que les femmes, 90 % d'entre eux vivent en couple, contre 70 % des femmes, mais ils vivent à peine plus fréquemment dans des ménages avec enfants. Qu'il s'agisse de couples ou de familles monoparentales, 75 % des hommes médecins vivent avec des enfants contre 72 % de femmes médecins.

Lorsqu'ils vivent en couple, les hommes médecins libéraux ont, dans 36 % des cas, une conjointe qui n'a pas d'activité professionnelle déclarée<sup>11</sup>, tandis que seulement 6 % des femmes médecins ont un conjoint qui ne travaille pas. Plus d'un tiers des femmes médecins en couple ont un conjoint exerçant une profession libérale et au total 70 % ont un conjoint appartenant à la catégorie socioprofessionnelle des cadres et professions intellectuelles supérieures. Les

9. À titre de comparaison, dans l'ensemble de l'économie, 30 % des femmes et 5 % des hommes travaillent à temps partiel, selon les données de l'enquête Emploi 2002.

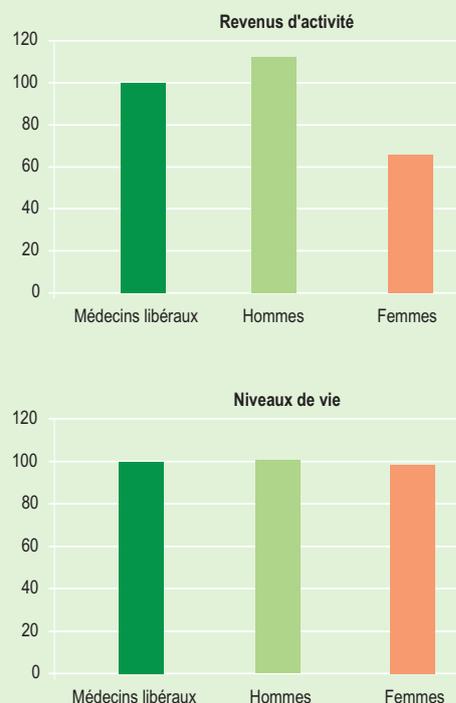
10. Selon les données de la CNAMTS, l'âge moyen des médecins libéraux ne cesse d'augmenter : au 31 décembre 2004, l'âge moyen des femmes est de 47,5 ans et celui des hommes de 50,5 ans.

11. D'après P. Breuil-Genier et D. Sicart : « Sur la période 1990-2004, 8 % des médecins généralistes libéraux avaient un conjoint actif occupé se déclarant aide familial ».

## GRAPHIQUE 5

### Disparité des revenus des médecins libéraux selon le sexe

Base 100 : ensemble des médecins libéraux



Champ • Médecins libéraux de 35 à 64 ans.

Sources • Enquêtes Revenus fiscaux de 1996 à 2002, INSEE-DGI, exploitation DREES.

## GRAPHIQUE 6

### Disparité des revenus des médecins libéraux selon l'âge

Base 100 : ensemble des médecins libéraux



Champ • Médecins libéraux de 35 à 64 ans.

Sources • Enquêtes Revenus fiscaux de 1996 à 2002, INSEE-DGI, exploitation DREES.

## ENCADRÉ 2

### Les femmes médecins

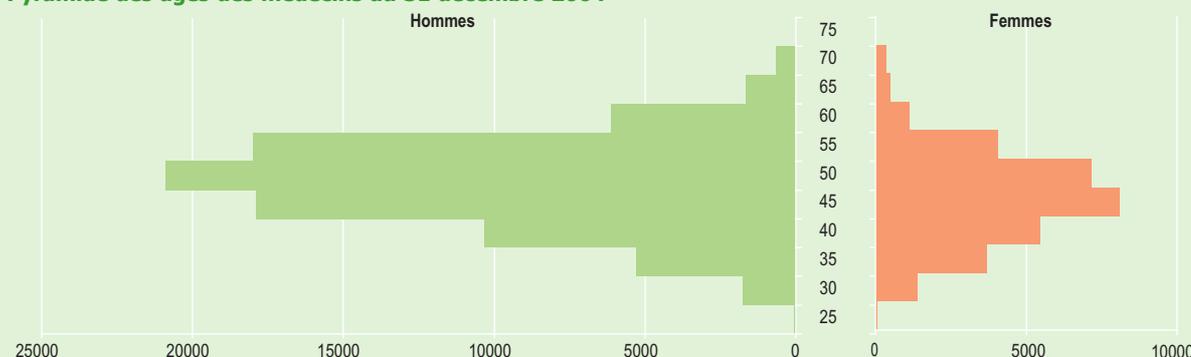
L'écart de revenu d'activité observé entre les hommes et les femmes médecins libéraux, dans un contexte où les tarifs des consultations et des actes médicaux sont en partie réglementés, s'explique par les caractéristiques des femmes médecins comparées à celles des hommes. Cet encadré fournit des données de cadrage provenant des données du système national interrégimes (SNIR) de la CNAMTS.

#### Les médecins libéraux selon les spécialités au 31 décembre 2004

	Répartition des hommes et des femmes dans les spécialités (en %)		Proportion de femmes par spécialité (en %)
	Femmes	Hommes	Femmes
<b>Omnipraticiens</b>	<b>49,5</b>	<b>54,7</b>	<b>25,6</b>
Gynécologues	9,0	3,2	51,7
Psychiatres	7,5	4,9	36,9
Dermatologues	6,5	1,5	61,9
Ophthalmologues	5,9	3,3	40,8
Pédiatres	4,4	1,6	50,3
Radiologues	3,5	5,4	19,5
Anesthésistes	2,5	3,0	24,1
Rhumatologues	1,8	1,6	29,8
Cardiologues	1,6	4,3	12,2
Gastro-entérologues	0,9	2,2	14,1
ORL	0,8	2,5	11,1
Pneumologues	0,8	1,1	21,6
Chirurgiens	0,7	5,9	4,3
Stomatologues	0,5	1,2	12,6
Autres	4,2	3,7	30,6
<b>Total spécialistes</b>	<b>50,5</b>	<b>45,3</b>	<b>29,8</b>
<b>TOTAL MÉDECINS</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>27,5</b>
Effectif	31 440	82 720	

Sources • Fichier SNIR 2004, CNAMTS.

#### Pyramide des âges des médecins au 31 décembre 2004



Sources • Fichier SNIR 2004, CNAMTS.

#### Les médecins libéraux selon le secteur de conventionnement au 31 décembre 2004

	Répartition des hommes et des femmes dans les secteurs de conventionnement		Proportion de femmes par secteur de conventionnement (en %)	Effectifs
	Femmes	Hommes	Femmes	Total
<b>Omnipraticiens</b>	<b>15 558</b>	<b>45 274</b>	<b>25,6</b>	<b>60 832</b>
non conventionnés <sup>1</sup>				764
secteur 1	86,4 %	87,4 %	25,1	52 328
secteur 1 dépassements permanents	0,0 %	0,1 %	6,5	31
secteur 2	13,6 %	12,6 %	26,8	7 709
<b>Total des spécialistes</b>	<b>15 882</b>	<b>37 442</b>	<b>29,8</b>	<b>53 328</b>
non conventionnés				112
secteur 1	65,5 %	59,7 %	31,7	32 698
secteur 1 dépassements permanents	0,3 %	1,5 %	7,9	618
secteur 2	34,2 %	38,8 %	27,2	19 900
<b>Total des médecins</b>	<b>31 440</b>	<b>82 716</b>	<b>27,5</b>	<b>114 160</b>
non conventionnés				876
secteur 1	75,8 %	74,8 %	27,6	85 026
secteur 1 dépassements permanents	0,2 %	0,7 %	7,9	649
secteur 2	24,1 %	24,5 %	27,1	27 609

1. Les médecins non conventionnés sont peu nombreux. Le SNIR ne les connaît qu'aléatoirement, lorsqu'ils font des prescriptions soumises à remboursement.  
Sources • Fichier SNIR 2004, CNAMTS.

conjointes de médecins ne sont que 36 % à appartenir à cette catégorie.

### Des revenus d'activité et un niveau de vie plus élevés pour les médecins libéraux plus âgés

Globalement, les revenus d'activité des médecins plus âgés sont en moyenne plus élevés que ceux de leurs confrères plus jeunes, avec un écart légèrement plus marqué entre ceux de 35 à 39 ans, qui débute leur activité libérale, et la tranche d'âge immédiatement supérieure 40-44 ans (graphique 6). Le revenu observé est inférieur d'environ 10 % pour les moins de 40 ans à ce qu'il est pour leurs aînés. On observe toutefois un repli après 55 ans dû, pour certains médecins, à une réduction de leur activité.

Le niveau de vie des médecins progresse régulièrement avec l'âge, y compris pour les plus de 55 ans. Un moindre revenu d'activité pour cette classe d'âge est en grande partie compensé par la perception de pensions de retraite qui entrent dans le calcul du niveau de vie : celles-ci représentent alors près de 7 % du revenu disponible du ménage, tandis qu'elles sont pratiquement inexistantes auparavant (tableau 1). Par ailleurs, les revenus du patrimoine sont également plus conséquents : 7 % du revenu disponible du ménage, contre moins de 3 % aux autres âges. De plus, ils ont moins souvent d'enfants à charge que leurs confrères plus jeunes : un peu plus d'un tiers vivent en couple avec enfants, contre environ 60 % de leurs confrères immédiatement plus jeunes.

■ TABLEAU 1

### Décomposition du revenu disponible des ménages de médecins selon leur âge

	Revenu disponible du ménage	Revenus d'activité	Revenus de substitution <sup>1</sup>	Revenus du patrimoine <sup>2</sup>	Transferts publics <sup>3</sup>	Pensions alimentaires versées	Impôts <sup>4</sup>
35 à 39 ans	100	123	0	1	3	-1	-27
40 à 44 ans	100	122	1	3	3	-1	-28
45 à 49 ans	100	124	1	2	2	-2	-28
50 à 54 ans	100	127	3	3	1	-3	-31
55 ans et +	100	124	6	7	0	-2	-35

1. Ont été regroupées sous cette rubrique les indemnités de chômage et les pensions de retraite et d'invalidité, les pensions alimentaires reçues et les rentes viagères à titre gratuit et onéreux.

2. Les revenus du patrimoine non imposables et ceux qui sont soumis au prélèvement libératoire ne figurent pas ici.

3. Il s'agit des prestations sociales et de la prime pour l'emploi.

4. Ils comprennent l'impôt sur le revenu, les CSG et CRDS sur les revenus d'activité et du patrimoine, la taxe d'habitation sur la résidence principale.

Champ • Médecins libéraux de 35 à 64 ans.

Sources • Enquêtes Revenus fiscaux de 1996 à 2002, INSEE-DGI, exploitation DREES.

### ■ Pour en savoir plus

- Audric S., 2002, « L'évolution du revenu libéral des médecins entre 1993 et 2000 », *Études et Résultats*, n° 200, novembre, DREES.
- Breuil-Genier P. et Sicart D., 2005, « La situation professionnelle des conjoints de médecins », *Études et Résultats*, n° 430, septembre, DREES.
- Guillemain O., Roux V., 2001, « Comment se détermine le niveau de vie d'une personne ? », *INSEE Première*, n° 798, juillet, INSEE.
- Legendre N., 2007, « Les revenus libéraux des médecins en 2004 et 2005 », *Études et Résultats*, n° 562, mars, DREES.
- Legendre N., 2004, « Évolution des niveaux de vie de 1996 à 2001 », *INSEE Première*, n° 947, janvier, INSEE.
- « Les revenus et le patrimoine des ménages », *INSEE-Références*, Édition 2006, INSEE.

Cette étude est un premier éclairage sur une information inédite concernant le revenu complet des médecins. Elle méritera notamment des explorations complémentaires

pour prendre en compte, d'une part, le déroulement de la carrière, depuis la formation jusqu'à la retraite, d'autre part, les conditions de travail.